

Qu'appelle-t-on « ville » ?

Rendus sceptiques au reçu de lettres ou de documents officiels portant en vedette « Ville de... » ou « Stad... », des lecteurs nous posent des questions qui peuvent tenir dans celle-ci, en résumé : « Je viens de prendre connaissance d'une missive venant de Z..., signée de la main du bourgmestre. Il me semble que cette ville n'a que l'importance d'une commune. — Est-ce bien une ville ? »

Le cas est fréquent. Certaines administrations communales, par habitude ou pour donner plus de lustre à leur localité, ou estimant que l'octroi par des chartes moyenâgeuses du titre de ville fait toujours foi, font apposer sur des affiches ou « avis à la population », ou dans leur correspondance, des en-têtes mentionnant « Ville de... » ou « Stad... », alors que la loi ne leur accorde pas cette autorisation. On nous déclare, de source officielle, qu'on ferme les yeux en haut lieu sur le procédé qui, au fond, ne gêne personne.

Il est bon de savoir que les villes et les communes sont avant tout des *communes*, en vertu de la loi. Ainsi en est-il tout aussi bien de Bruxelles que d'Anvers, de Vlamerhingue que de Salm-Château. A la tête de chacune, se trouve une administration *communale*, un bourgmestre, un ou des échevins, des conseillers communaux. Le bourgmestre de la capitale n'a pas plus de droits sur ses administrés que ceux des plus petites communes du pays de Waas ou de la Famenne sur leurs concitoyens. En fait et en droit, Bruxelles n'est qu'une commune comme toutes les autres.

« Villa ».

C'est du mot « villa », nom latin désignant une résidence de chef romain ou gallo-romain après la conquête de la Gaule par César, qu'est issu le terme de « ville ». Autour de la « villa », qui était un genre de ferme, se fixèrent peu à peu les habitants des alentours pour former une sorte de village — encore un mot sorti de « villa ». Ces agglomérations s'accrurent en vertu du besoin humain de se grouper, ainsi que d'une activité commerciale que nécessairement elles favorisaient.

Anciennement, dans un but intéressé, les comtes — aussi bien ceux de Flandre que de Namur — accordèrent aux communes des franchises, sollicitant leur appui au détriment de féodaux dont ces mêmes souverains cherchaient à endiguer le pouvoir grandissant. Ces privilèges éveillèrent dans les « villes » une certaine fierté qui, alliée à leur épanouissement, créèrent une puissance avec laquelle souverains et seigneurs furent obligés de compter.

Quant au terme de « commune », qui désigne également d'autres agglomérations, il vient du latin « *communitas* », communauté. Mais, en l'occurrence, la « commune » arracha des franchises aux seigneurs au prix de rebellions, voire de révolutions.

Un titre.

La question de « villes » et de « communes » est complexe. S'ils sont divisés sur le sujet, les historiens sont d'accord pour dire que la « ville » est plus un titre que l'ex-

T.V.P.